

Dossier de presse

VENDREDI 9 JUILLET 2021

**INAUGURATION D'UNE NOUVELLE
UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (UHR)
AU CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL
DE BLOIS**

CONTACT PRESSE

► Thibaut ODIETTE, responsable Communication et Culture
Centre Hospitalier Simone Veil - Mail Pierre Charlot
41 016 Blois cedex
Tél. : 02 54 55 66 86 - E-mail : communication@ch-blois.fr



Création d'une deuxième Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) médico-sociale sur le site de l'EHPAD La Roselière du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois

Pourquoi une nouvelle UHR ?

- > Le résultat du [pathos 2017*](#) confirme la nécessité de création d'une deuxième Unité d'Hébergement Renforcée de 15 places afin de répondre aux besoins d'une demande croissante de résidents au profil nécessitant un accompagnement particulier. Cette action a été prévue dans le [plan Alzheimer 2014 – 2019 : mesure 16.](#)
- > Cette deuxième unité vient renforcer l'offre de prise en charge des résidents, en complément de l'actuelle UHR sanitaire.

* Le PATHOS est un outil d'évaluation conçu pour qualifier et quantifier les soins nécessaires d'une personne âgée. Il permet d'évaluer, à partir des situations cliniques observées, les soins médico-techniques requis pour assurer la prise en charge de toutes les pathologies d'une population de personnes âgées, en établissement ou à domicile.

UNITE D'HEBERGEMENT RENFORCEE (UHR)

Les UHR ont pour objectifs de limiter l'apparition des troubles psycho-comportementaux ainsi que le recours aux psychotropes et aux neuroleptiques en proposant un accueil et des activités adaptées afin que la personne, une fois les symptômes psycho-comportementaux réduits, puisse revenir au sein de son lieu d'hébergement initial ou au sein d'un établissement adapté.

Avec une ouverture prévue au mois de juin 2021, la deuxième Unité d'Hébergement Renforcée du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est intégrée au site de la Roselière, au sein du secteur la Bièvre. Cette nouvelle unité permettra d'accueillir des personnes issues d'EHPAD dont dépend l'UHR et de toutes autres structures extérieures, ou encore de personnes venant de leur domicile.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Reconnue comme étant un véritable lieu de vie, l'UHR fonctionne jour et nuit et propose sur un même lieu d'hébergement la prise en charge des soins, des activités sociales et thérapeutiques individuelles ou collectives qui concourent au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles et cognitives, ainsi qu'à la mobilisation des fonctions sensorielles et au maintien du lien social des résidents, au sein d'un environnement architectural en adéquation avec les besoins des résidents.

Les objectifs

- Reconnaître les places existantes de l'EHPAD La Bièvre qui accueillent ces résidents actuellement, par nécessité, en UHR opérationnelle de 15 places.
- Répondre aux besoins spécifiques de la population accueillie grâce à un accompagnement adapté.
- Accueillir des personnes âgées atteintes de maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées, présentant des troubles sévères du comportement.



Stimulation par le biais d'activités variées

L'UHR permet le maintien de l'autonomie et de la dignité par une stimulation adaptée des fonctions cognitives actives dans le cadre des activités de la vie quotidienne :

- Cuisine thérapeutique
- Médiation animale
- Massage et toucher thérapeutique
- Musicothérapie
- Activité physique
- Marche
- Gymnastique douce
- Intervention dans un espace de relaxation

Les acteurs mobilisés

Dans le cadre du projet, différentes compétences sont mobilisées et notamment ergothérapeutes, psychomotriciens, aides-soignants, infirmiers, assistants de soins gérontologie, psychologues et aides médico-psychologiques, médecins et cadre de santé pour un budget de plus de 300 000 €. Ce sont ainsi plus de 6 équivalents temps plein qui ont été recrutés afin de favoriser les métiers au plus près de la prise en charge des résidents, et notamment un renfort en aides-soignants, aides médico-psychologiques et infirmiers. L'ensemble des professionnels a été formé, permettant l'ouverture de l'UHR dès lors du 1er semestre 2021.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Les locaux

Pour garantir la mise en place d'une UHR adaptée, sept locaux ont été organisés, pour une opération estimée à plus de 90 000 €.

« La conception architecturale de l'unité vise à favoriser un environnement convivial et non institutionnel de façon à protéger le bien-être émotionnel et réduire l'agitation des résidents. »

Les chambres ont été conçues avec un système de reconnaissance du résident pour l'ouverture afin de limiter les intrusions des autres résidents de l'établissement, garantir une sérénité et favoriser les temps de repos.

L'environnement architectural est le support du projet de soin et des activités adaptées en UHR. L'établissement est doté d'une ouverture sur l'extérieur pour favoriser les temps de promenade sécurisée, dans un environnement stimulant.